

BAREME D'HONORAIRES GESTION IMMOBILIÈRE

- ANNEE 2025 -

Prestations	PRIX dont TVA à 20 %		Prestations	PRIX dont TVA à 20 %				
	HT	TTC		HT	TTC			
HONORAIRES DE GESTION LOCATIVE								
Honoraires de gestion courante								
Sur toutes les sommes encaissées du locataire	6,00 %	7,20 %	HONORAIRES DE LOCATION (pour les baux soumis à la loi ALUR 24 MARS 2014, zone C)					
Honoraires complémentaires : « Garantie du paiement des loyers et charges impayés Et détériorations immobilières » : sur toutes les sommes encaissées du locataire	2,50 %	3,00 %	Location ou relocation d'un bien à usage d'habitation nu					
Assurance Propriétaire Non Occupant								
Logement non meublé	82,50 €	99,00 €	A la charge du bailleur sur la base de la surface habitable :					
Logement meublé	203,33 €	244,00 €	Honoraires d'entremise et de négociation	33,33 €	40,00 €			
Maison individuelle	191,67 €	230,00 €	Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail	6,67€/m²	8€/m²			
Frais de gestion de sinistre relevant de l'assurance Propriétaire Non Occupant en l'absence de souscription du contrat PROPRIÉTAIRE NON OCCUPANT proposé par le mandataire	58,33 €	70,00 €	Honoraires de réalisation des états des lieux	2,5€/m²	3€/m²			
Frais de constitution de dossier contentieux locataire, en l'absence du contrat de GARANTIE DE LOYERS IMPAYES proposé par le mandataire	58,33 €	70,00 €	Location ou relocation d'un bien à usage d'habitation meublé					
Frais pour établissement des éléments de déclaration des revenus fonciers (par an et par lot géré)	41,61 €	50,00 €	A la charge du Bailleur (sur la base de la surface habitable) :					
Frais de gestion de sinistre Dommages-Ouvrage	125,00 €	150,00 €	Honoraires d'entremise et de négociation	33,33 €	40,00 €			
Participation aux expertises	83,33 €	100,00 €	Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail	6,67€/m²	8€/m²			
Forfaits diagnostics techniques : gestion et commande								
• E.R.N.T (état des risques naturels et technologiques)	33,33 €	40,00 €	Honoraires de réalisation des états des lieux	2,5€/m²	3€/m²			
• D.P.E. (diagnostic de performance énergétique)			A la charge du Locataire (sur la base de la surface habitable) :					
• Amiante et Plomb			Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail	6,67€/m²	8€/m²			
• CREP, diagnostic électrique et gaz			Honoraires de réalisation des états des lieux	5€/m²	6€/m²			
Honoraires pour travaux			A la charge du Locataire (sur la base de la surface habitable) :					
En cas de travaux d'améliorations, de réhabilitations décidés par le mandataire (autres que les réparations et entretien courants)	7,20% TTC du montant HT des travaux		Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail	6,67€/m²	8€/m²			
Traitement de la fin de gérance	91,67 €	110,00 €	Honoraires de réalisation des états des lieux	2,5€/m²	3€/m²			
Honoraires de vacation et d'actes divers			* Il est fait application des plafonds définis par la loi ALUR (soit 8€ pour la rédaction d'acte et 3€ pour un EDL)					
Montant horaire de la vacation	80,00 €	96,00 €	Bail Commercial ou professionnel					
Prestations exceptionnelles (sinistres, contentieux, dossier ANAH,...)	Temps passé		A la charge du bailleur :					
Honoraires pour la réalisation d'attestation de valeur locative (à la demande du mandant)	125,00 €	150,00 €	Honoraires de visite, de constitution du dossier, de rédaction du bail	15% du loyer annuel HT				
FRAIS DE CONSTAT D'ETAT DES LIEUX ENTRANT OU SORTANT DANS LE CADRE D'UN BAIL COMMERCIAL OU PROFESSIONNEL			A la charge du locataire :					
Jusqu'à 200m²			Honoraires de visite, de constitution du dossier, de rédaction du bail	15% du loyer annuel HT				
De 201m² à 500m²			A la charge exclusive du bailleur dans le cadre d'un bail commercial ou professionnel :					
Au-delà de 501m²			Jusqu'à 200m²	300,00 €	360,00 €			
Baux de stationnement ou de garage (sur la base d'un forfait à partager par moitié par le bailleur et le preneur)			De 201m² à 500m²	450,00 €	540,00 €			
Renouvellement des baux ou avenant (Sur la base d'un forfait à la charge du bailleur)			Au-delà de 501m²	600,00 €	720,00 €			
* les honoraires ci-dessus sont soumis au taux actuel de tva susceptible de modification conformément à la réglementation en vigueur								
* les honoraires ci-dessus sont soumis au taux actuel de tva susceptible de modification conformément à la réglementation en vigueur								